

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n° 22/2018**  
**OBJET : DOTATION CANTONALE 2018**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 16  
Excusés : 7  
Pouvoirs : 6  
Votants : 22

# SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a fait connaître, par courrier du 18 Mai dernier, la proposition de Monsieur Charles-Ange GINESY Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et Eric CIOTTI Président de la Commission des finances Député des Alpes-Maritimes, d'allouer à la Commune, au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2018, une somme de 47.000 €.

La dotation entre les différents cantons, a été répartie par la commission permanente départementale. Par conséquent, les travaux correspondant aux demandes de subvention, peuvent avoir commencé après cette date.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la réfection du chemin du Riou dont l'estimation s'élève à 71 521.00 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Estimation des travaux HT	71 521.00 € HT
Subvention du Département dotation cantonale	47.000.00 €
Part communale HT	24 521.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les travaux ci-dessus proposés,

**APPROUVE** le coût de la dépense de 24 521.00 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**INSCRIT** la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315-601,

**SOLLICITE** la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2018 de 47.000€ pour cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le

- 5 JUIL. 2018  
- 5 JUIL. 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

